



Place Georges Gras - Port Miramar
83250 LA LONDE LES MAURES

Tél: 06 88 93 41 39

www.lesarranier.com

N° fédéral FFPM : 07-83-400

Agrément école de pêche FFPM : EP 07119

REPRISE DE L'ECOLE DE PECHE
DU 01 AVRIL 2023 AU 23 SEPTEMBRE 2023
FERMEE PENDANT LE MOIS D'AOUT
Pour tous Renseignements Tel : 06.88.93.41.39
MAIL : jean-georges.denizot@wanadoo.fr

Cette année l'école de pêche reprendra le Samedi 01 AVRIL 2023 pour tous les enfants, garçons et filles, âgés de 8 ans minimum et 17 ans maximum suivant le temps.

Nous prenons les inscriptions au club, place G. GRAS port Miramar LA LONDE LES MAURES.

Tous les mercredis et samedis de 10 H à midi à partir du samedi 04 MARS 2023.

- Il suffit pour les parents de venir inscrire leurs enfants avec les papiers nécessaires (voir ci après ou en pièce jointe) à partir du 04 mars 2023 aux heures d'ouverture du club LE SARRANIER : tous les mercredis et samedis du mois de 10 h à 12 h.

- Le tarif d'inscription est de **25 euros**. (10 euros sont versés pour la licence et l'assurance à la Fédération Française de Pêche en Mer).

- **10 euros** sont demandés, à chaque samedi, pour les appâts et le prêt du matériel, (cannes, moulinets, gilets).

Une école de pêche à La Londe les Maures depuis 2007

En 2007, dans un souci d'ouvrir le regard des enfants de La Londe les Maures sur la faune et la flore marine, il a été décidé de créer une école de pêche.

Aujourd'hui, cette école de pêche est affiliée à la Fédération Française de Pêche en Mer. A ce titre, elle intègre les contraintes et les obligations de cet organisme.

L'école dispose de 10 moniteurs titulaires d'un diplôme fédéral, formés et expérimentés, qui prennent en charge les enfants (à partir de 8 ans) le samedi matin.

Formation théorique des enfants :

Sur le thème, la mer (durant le mois d'avril et les samedis où la météo ne nous permet pas de sortir en mer):

- Les thèmes abordés sont : le cycle de l'eau, la photosynthèse, la biologie marine, la chaîne alimentaire, la faune et la flore, l'écologie de la mer.

Les modes de pêche :

- Formation sur les différents types de pêche du bord ou en bateau. (Palangrotte, traine, palangre)

- Les différents montages de ligne et (ou) de bas de ligne, les montages des hameçons, les différents nœuds, les types d'hameçons, la pêche côtière, la pêche au gros.

- Toutes les formations théoriques sont effectuées au siège du club.

Formation pratique des enfants :

Pêche du bord

Toutes les formations pratiques s'effectuent aux alentours du port. Les horaires sont toujours fixes : de 8 h 30mn à 11 h avec les intervenants. Le matériel est fourni par le club ainsi que les appâts.

Chaque séance de pêche à soutenir ou de pêche depuis les quais ou les digues s'effectue en présence d'un responsable organisateur, d'un moniteur et d'un accompagnateur de l'école pour un maximum de 4 enfants.

Pêche en mer

Les sorties en mer sont assujetties **aux conditions météorologiques**. Chaque bateau mis à disposition doit avoir à son bord un moniteur et un accompagnateur. (Pour 4 élèves).

Tout le matériel est fourni.

La pêche s'effectue dans la rade d'Hyères.

Période de pêche

La période de pêche débute le samedi 01 Avril 2023 et se poursuit jusqu'au 23 septembre 2023 avec **une interruption tout le mois d'août**.

Les enfants sont pris en charge les samedis (sauf le dernier samedi du mois) quel que soit le temps (pêche ou formation théorique au club). Les horaires sont de 8 heures 30 mn à 11 heures.

Le SARRANIER prend en charge une vingtaine d'élèves permanents chaque année. Ils sont formés tous les samedis matin d'avril à Septembre. Les centres aérés sont pris en charge ponctuellement en semaine.

Tarif 2023:

- Le tarif d'inscription est de **25 euros**. (10 euros sont versés pour la licence et l'assurance à la Fédération Française de Pêche en Mer).

- **10 euros** sont demandés, à chaque samedi, pour les appâts et le prêt du matériel, (Cannes, moulinets, gilets). Cette prise en charge des enfants s'applique aussi bien aux sorties en mer qu'aux cours théoriques au club.

Règles à respecter :

- Port du gilet obligatoire dès l'embarquement (gilet de sauvetage) ;
- L'enfant est responsable du matériel de pêche prêté par le club ;
- Respect par les enfants des consignes données par le moniteur et (ou) le capitaine;
- Interdiction de fumer ou de vapoter à bord;
- La (ou les) dégradation (s) du matériel sera financièrement à la charge des parents. (Ou de leur assurance) ;
- Les poissons pêchés, lors de cette sortie, sont conservés par les enfants.

IMPORTANT : Le club adresse aux parents de l'enfant, un mail les mercredis ou les jeudis matin. Il vous est demandé de répondre au plus tard le jeudi midi afin d'inscrire votre enfant pour la sortie du samedi, et ce afin le club puisse s'organiser. MERCI.

Responsabilité du club :

- la responsabilité du club est limitée entre l'instant de l'embarquement et le débarquement au retour de la pêche.

-Le capitaine du bateau est le seul maître à bord pour décider de la navigation et des mesures à prendre en fonction des conditions météorologiques par exemple.

**BULLETIN D'INSCRIPTION A L'ECOLE DE PECHE
DU CLUB DE PECHE " LE SARRANIER"
CESSION DROIT A L'IMAGE**

Je soussigne(e) Nom Prénom

Demeurant

Code postal Ville

Téléphone Portable.....

Mail : du père.....de la mère.....

En conformité avec : L'article du code civil (Respect de la vie privée)

Les articles 226-1 et 226-2 du code pénal (Préservation de l'image)

Je cède gratuitement tous droits à l'image, sur tous supports (photos, films, documents audio-visuels etc...) sur lesquels mon image pourrait figurer.

Ces documents auront été réalisés lors de manifestations, de séances de démonstrations ou en tous autres lieux par des professionnels ou des amateurs.

J'autorise LE SARRANIER à utiliser ces photos, films, documents audio-visuels à des fins d'information, d'actualité, de publication dans les revues spécialisées, presse locale, nationale, le site internet, ou tous autres supports. Ces documents sont susceptibles d'être utilisés exclusivement dans le cadre de l'activité du club de pêche " LE SARRANIER "

Je m'interdis toute procédure, sur le droit à l'image, à l'encontre de l'association.

Fait àle

Signature